

CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LATRINE PUBLIQUE

I- DESCRIPTION DU PROJET

1) **Résumé**

Dans le souci de porté main forte au gouvernement togolais dans ces effort dans la restauration des infrastructure Educatifs la ADSC organise des chantiers de Rénovation ou de bâtiments scolaire .Ces types de chantier consistent à faire de la maçonnerie , de la menuiserie , de la peinture des bâtiments afin remettre les édifices en l'état pour permettre aux élèves d'être à l'aise pour poursuivre leurs études .La ADSC mets à la disposition des bénévoles tous les matériels nécessaires pour la rénovation de l'immeuble à savoir : du ciment , pèles , truelles , taloches , marteaux , brouettes , pinceaux , peinture , Echelles, de l'eau etc...

Tout le travail est sous la supervision d'un maitre Maçon et d'un maitre Menuisier qui vous initieront aux différentes technique de maçonnerie et de menuiserie pour vous permettre les objectifs du chantier.

2) **Objectifs**

Objectif général

Favoriser chez les populations rurales défavorisées une bonne condition sanitaire et éducationnelle et surtout l'épanouissement des jeunes.

Objectifs spécifiques

1. Pallier au manque d'infrastructures socio éducatives et sanitaires en milieu rural
2. Participer à la construction ou à la rénovation des équipements socio collectifs dans les milieux défavorisés.
3. Construire ou rénover des centres de jeunes, dispensaires, latrines publiques, de bibliothèques et

4. II-MOYENS

1) Moyens humains

- Les volontaires de ADSC -**AFRIKA**
- Les enseignants de l'établissement d'accueil

2) Moyens matériels

- Craie, stylos, cahiers et livres

3) Moyens financiers: à régler à Lomé

Les moyens financiers comporte :

- Les Frais d'adhésion et cotisation mensuelles des membres de l'association
- Les Frais d'adhésion , d'inscription des bénévoles Européens au chantier
- Les Frais de participation au chantier

***NB :** Les frais de participation nous permettent d'assurer les services d'accompagnement tels que : Frais de prospection et de préparation du projet , la restauration, le logement et la communication via l'internet, communication téléphonique , Déplacement.

CONDITION GENERALE DE PARTICIPATION

Les conditions de participation aux chantiers de l'Association pour le Développement Socio-Culturel (ADSC) sont les plus simples, aucune qualification n'est exigée pour prendre part à nos activités, ce qui compte c'est la motivation.

- La durée du chantier est de 3 ou 4 semaines
- Tout le monde peut participer aux chantiers de la " ADSC " à condition que le volontaire ai au moins 18ans ou se munir d'une autorisation parentale au cas contraire.
- Aucune qualification professionnelle n'est exigée
- S'engager à respecter les structures traditionnelles, les règles et les tabous des milieux où se déroule le chantier.
- Etre volontaire au sens large
- Aimer son prochain sans discrimination, aucune (de race, de sexe, de religion, ou autres)
- Etre couvert par une assurance
- Langue : minimum Français et Anglais

Le Togo est un pays francophone, donc nos chantiers sont ouverts à toute personne capable de s'exprimer en Français ou en Anglais

NB : Les frais de participations au chantier sont payables à l'ordre de la " ADSC " en Franc Cfa, ou en Euro ou équivalent en Dollar. Ces frais ne sont payables par le volontaire qu'une fois arriver à Lomé et conduit au siège de l'association et après les opérations de change.

- Le volontaire assure son billet d'avion Aller et retour, mais la ADSC disposée à conseiller aux volontaires les meilleures compagnies fiables et les moins coûteuses.
- **Brussels Airlines**
- **Royal Air Maroc**
- **Air France**
- **Afriqyah Airway**
- **Air Burkina**
- **Ethiopian Airlines**

Pourquoi les frais de participation ?

Il est à noter que nous ne recevons aucune subventions ni aide venant de l'Etat et de nulle par ailleurs. C'est donc les cotisations des membres de l'association et les frais de participation au chantier des volontaires nationaux, internationaux et membres du bureau qui servent à financer :

- Le fonctionnement du bureau national
- La gestion du secteur chantiers internationaux
- Les projets
- Les relations internationales
- Les frais d'équipements et de service (Téléphone, fax, poste, loyer etc.)
- L'accueil des volontaires à moyen terme
- La Prospection et la préparation des chantiers

La participation des Volontaires nationaux Togolais de la " ADSC "

Les nationaux Togolais membres de la " ADSC " sont majoritairement des

étudiants, des personnes exerçant des professions libérales. Vous y retrouverez des étudiants, artisans sculpteurs, batiqueurs, dessinateurs, des maçons, des menuisiers, des cuisiniers, des chaudronniers, etc....

Dur ADSC " et aussi des formations sur les thématiques de l'heure surtout ceux se rapportant aux différents projets de l'association et diverses activités programmées échelonnées sur toute l'année.

Généralement à la rencontre le premier dimanche du mois, ceux ci versent des cotisations **10.000 FCFA** soit l'équivalent de **15 Euros**.

En sommes sur toute l'année ils versent une participation d' un peu plus de 100 Euros.

Alors quand vient la période des camps chantiers et autres activités ils versent juste une modeste contribution qui est de 10000FCFA soit en environs 15Euros.

Aussi faudrait le mentionner que les cotisations des membres actifs ne sont pas significatives de participation directe aux activités. La régularité aux réunions hebdomadaire leur est obligatoire et suivit par une liste de présence, la ponctualité, l'assiduité et en fin avant la début des chantiers tous les nationaux passent obligatoirement un test d'évaluation pour que le bureau de l'association puisse juger de leur aptitude à mener à bien le projet et à mettre en pratique les consignes des formations reçus.

Après le test d'évaluation, une grande réunion de restitution est organisé suivit d'un week end de préparation au départ sur les chantiers. Pour participer à ce week end de préparation les bénévoles nationaux versent **2500 FCFA** ce qui équivaut à **4 Euros**.

En définitif la participation versée à la fois par les bénévoles nationaux et internationaux sert aussi à assurer le suivit des projets pour leur pérennité, et à la vie de l'association durant au moins une année d'exercice.

ETAPES CONDUISANT AU CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LATRINE PUBLIQUE

Nous échangeons des mails suite à une candidature spontanée ou une candidature répondant à une annonce.

Dans ce processus d'échange de mail :

1. Une fois que nous recevrons la fiche d'inscription que vous aurez dument remplis la ADSC enverra au bénévole toutes les informations Nécessaires sur le projet ainsi que toutes les détails et précision dont le bénévole voudrait savoir avant de s'engager. Toutes les questions sont les biens venues.

2- Si le bénévole se sent prêt pour amorcer les démarches de préparation de son voyage pour le Togo dans l'optique du projet il se doit le devoir de nous envoyer un Mail nous signifiant :

- Qu'il a déjà son passeport
- Qu' il veut commencer les démarches

3- la ADSC lui enverra :

- Une lettre d'invitation
- Une attestation d'hébergement

Qui vous permettra d'avoir votre Visa auprès de l'Ambassade du Togo en France. En cas d'imminence de votre départ pour le Togo si vous n'avez pas pu avoir le VISA auprès de l'ambassade du Togo en France ; vous avez l'opportunité d'avoir ce Visa au service d'immigration à l'aéroport de Lomé en tenant bien sur ces deux documents mentionnés.

4- Le bénévole se doit le devoir de nous confirmer de sa participation au projet en nous envoyant son horaire de vol ainsi que la compagnie Aérienne choisie dans les meilleurs délais sachant que les places sont limitées.

4- Ainsi on garde le contact soit par mail, soit sur **Facebook**, soit par **Msn** soit par jusqu'à votre arrivée au Togo

DEVOIR DU PARTICIPANT POUR LE SUCCES DU PROJET

Pour les chantiers de rénovation de bâtiment scolaire est très important que le bénévole commence par collecter des dons utiles pour le projet auprès des mairies de votre localité, des préfectures, des sociétés, des magasins, des personnes de bonnes volontés, des confessions religieuses. Pour se faire nous confectionnons le projet proprement avec un budget estimatif du coût du projet que nous pouvons vous envoyer si vous faites la demande ainsi que des documents administratifs de notre association qui vous permettront de soutenir vos arguments auprès de ces institutions à qui vous adressez votre demande. Vous aurez notre soutien pendant tout ce processus.

Pour ce projet les besoins peuvent s'agir :

- De subvention qui nous permettra de renforcer le financement du chantier
- Des matériels de maçonnerie, de menuiserie, et de matériaux de construction si possible.
- Des contributions personnelles pour le projet mis à part les frais d'adhésion et d'inscription et de participation que les bénévoles auront à payer à l'association

NB : Il est porté à la connaissance des bénévoles que ces recherches de dons utiles pour le projet ne sont pas obligatoires quand bien même il est un devoir pour chaque bénévole de faire ces quêtes de dons volontaires en vue de donner d'une manière ou d'une autre une satisfaction plus ou moins totale aux populations de ces villages quand au projet.

DISPOSITIONS FINANCIERES

NB : Ainsi n'hésitez pas à entrer en contact avec l'association (adsc_togo@hotmail.fr ou adsc_togo@yahoo.com) si vous avez besoin de plus de précisions. Financement

Frais d'adhésion	10Euros
Frais d'inscription	20Euros
Frais de participation	470Euros

TOTAL	500 Euros

NB : Ces frais sont à virer sur le compte de l'association par le bénévole ou donnés en Espèce (FCFA ou Euro) après les opérations de change à la banque une fois arrivé à Lomé.

Les frais de participation incluent

- Les frais liés à la prospection des villages et la préparation du projet avant l'été.
- Les frais d'hébergement à Lomé et sur le chantier
- Les frais de restauration durant le chantier.
- Confection du badge de participation au bénévole
- Confection de T-shirt à l'effigie de l'association octroyé au bénévole.
- Les frais de déplacement allée et retour du chantier
- Les frais d'appui au fonctionnement de l'association.
- Les frais d'accès à internet
- Les frais de communication et de déplacement liés à la gestion du projet pendant le projet.
- Le suivi et évaluation du projet après le chantier durant toute l'année suivante.
- Les imprévus liés au projet du chantier.

Les frais de participation n'incluent donc pas:

Les déplacements , les voyages personnels, les loisirs organisés par les bénévoles(visites, excursions, etc.)

Les consommations et dépenses personnelles (achats de souvenirs)

Les frais éventuels d'hôpitaux sont payer par le bénévole sur la base de son Assurance , lesquels frais leur seront restitués par la sécurité sociale de leur pays après leurs départ. Néanmoins le bénévole bénéficie de tout le soutien et assistance morale en cas d'éventuelle maladie.

NB : les Frais de participation des Différentes chantiers varient en fonction de la nature du chantier et de la délicatesse des exigences du chantier dans sa préparation et dans son exécution.